

**ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE
CARAQUET TENUE LE LUNDI 8 AVRIL 2019 À 18 h 30 À
L'HÔTEL DE VILLE DE CARAQUET**

SONT PRÉSENTS : le maire Kevin J. Haché et les membres :
Rosaire Labrie, Camille Gionet, Mario Vienneau, Yves Roy,
Marianne Paulin, Marie-Soleil Landry, Daniel Mallet et Jean-
Guy Blanchard

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : environ dix (10)
personnes dans la salle dont deux (2) journalistes, ainsi que
Marc Duguay, directeur général, Julie Jacob, secrétaire
municipale, Aline Landry, gestionnaire des arrêtés
municipaux, Daniel Landry, agent de développement et Annie
Lanteigne, adjointe exécutive

Monsieur le maire, Kevin J. Haché, appelle l'assemblée à
l'ordre vers 18 h 30.

2019-65

Ordre du jour

Sur proposition du conseiller Rosaire Labrie et appuyée
par le conseiller Yves Roy, il est résolu d'adopter l'ordre du
jour tel que proposé. Adoptée

2019-66

Conflit d'intérêts

Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré.

2019-67

Présentation publique par le
conseil municipal de la
modification proposée au plan
municipal – Roulottes de
voyage (villégiature rue de l'Île)

La secrétaire municipale présente la modification
proposée au plan municipal pour les roulottes de voyage en
zone villégiature dans la rue de l'Île.

2019-68

Entreposage extérieur d'agrès
de pêche

Sur proposition du conseiller Yves Roy et appuyée par le
conseiller Mario Vienneau, il est résolu de modifier l'arrêté de
zonage afin de permettre l'entreposage extérieur contrôlé
d'agrès de pêche sur notre territoire, selon les conditions
énumérées dans l'Annexe 2019-68 du présent procès-verbal.

OUI – Six (6) conseillers

NON – Deux (2) - Les conseillères Mariette Paulin et
Marie-Soleil Landry

Adoptée

2019-69

Dépôt et première lecture par son titre de l'arrêté intitulé « Arrêté de la Ville de Caraquet établissant un code de déontologie »

Sur proposition de la conseillère Mariette Paulin et appuyée par le conseiller Daniel Mallet, il est résolu de faire le dépôt et la première lecture par son titre de l'arrêté intitulé « Arrêté de la Ville de Caraquet établissant un code de déontologie. » Adoptée

2019-70

Deuxième lecture par son titre de l'arrêté intitulé « Arrêté de la Ville de Caraquet établissant un code de déontologie »

Sur proposition du conseiller Mario Vienneau et appuyée par le conseiller Yves Roy, il est résolu de faire la deuxième lecture par son titre de l'arrêté intitulé « Arrêté de la Ville de Caraquet établissant un code de déontologie. » Adoptée

2019-71

Étude des objections aux projets d'arrêtés – Succession Hélène Nellie Lanteigne

Aucune objection écrite reçue concernant la modification au plan municipal et à l'arrêté de zonage par la Succession Hélène Nellie Lanteigne.

2019-72

Dépôt et première lecture par son titre de l'arrêté intitulé « Arrêté modifiant le plan municipal de Caraquet » - Succession Hélène Nellie Lanteigne

Sur proposition de la conseillère Marie-Soleil Landry et appuyée par le conseiller Jean-Guy Blanchard, il est résolu de faire le dépôt et la première lecture par son titre de l'arrêté intitulé « Arrêté modifiant le plan municipal de Caraquet » suite à la demande de la Succession Hélène Nellie Lanteigne. Adoptée

2019-73

Deuxième lecture par son titre de l'arrêté intitulé « Arrêté modifiant le plan municipal de Caraquet » - Succession Hélène Nellie Lanteigne

Sur proposition du conseiller Camille Gionet et appuyée par le conseiller Rosaire Labrie, il est résolu de faire la deuxième lecture par son titre de l'arrêté intitulé « Arrêté modifiant le plan municipal de Caraquet » suite à la demande de la Succession Hélène Nellie Lanteigne. Adoptée

2019-74

Dépôt et première lecture par son titre de l'arrêté intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Caraquet » - Succession Hélène Nellie Lanteigne

Sur proposition du conseiller Jean-Guy Blanchard et appuyée par la conseillère Mariette Paulin, il est résolu de faire le dépôt et la première lecture par son titre de l'arrêté intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Caraquet » suite à la demande de la Succession Hélène Nellie Lanteigne. Adoptée

2019-75

Deuxième lecture par son titre de l'arrêté intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Caraquet » - Succession Hélène Nellie Lanteigne

Sur proposition du conseiller Mario Vienneau et appuyée par le conseiller Rosaire Labrie, il est résolu de faire la deuxième lecture par son titre de l'arrêté intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Caraquet » suite à la demande de la Succession Hélène Nellie Lanteigne. Adoptée

2019-76

Lecture et adoption des procès-verbaux

Sur proposition de la conseillère Marie-Soleil Landry et appuyée par le conseiller Daniel Mallet, il est résolu d'adopter les procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du 11 mars 2019 et de l'assemblée extraordinaire du 28 mars 2019. Adoptée

2019-77

Questions non réglées découlant de ces procès-verbaux

Aucune question non réglée découlant de ces procès-verbaux.

2019-78

Exposés des membres du Conseil

Le conseiller Rosaire Labrie mentionne que l'organisation des Jeux 55+ qui auront lieu du 19 au 21 septembre 2019 va bon train. L'affectation de responsables aux comités et aux différentes disciplines est presque terminée. Les gens intéressés à faire du bénévolat peuvent contacter Dora Lanteigne, responsable.

Le conseiller Jean-Guy Blanchard félicite le conseiller Camille Gionet et son équipe pour la tenue de la 33^e édition du Tournoi des familles.

Le conseiller Daniel Mallet félicite les employés des travaux publics pour le travail de déneigement effectué cet hiver.

2019-79

Correspondance reçue et envoyée du mois de mars 2019

Les membres du conseil passent en revue la correspondance reçue et envoyée du mois de mars 2019.

2019-80

Questions nouvelles

Aucune question nouvelle

2019-81

Suivi des dossiers

Aucun suivi des dossiers

2019-82


Présentation et intervention du public

Monsieur Jacques Ph. Lanteigne félicite le conseil municipal quant à leur volonté de modifier l'arrêté de zonage permettant l'entreposage extérieur d'agrès de pêche. Il suggère d'organiser une consultation avec tous les capitaines propriétaires afin de connaître leurs recommandations concernant cette modification. Le maire répond que le processus de rezonage permet à tous les citoyens de nous faire part de leurs objections, commentaires ou suggestions, y compris les capitaines propriétaires.

2019-83

Levée de l'assemblée

Sur proposition du conseiller Yves Roy, il est résolu de lever l'assemblée et la séance est levée vers 19 h 19.



KEVIN J. HACHÉ, MAIRE



JULIE JACOB, SECRÉTAIRE MUNICIPALE

Annexe 2019-68

Voici les conditions qui pourraient se trouver dans le règlement permettant l'entreposage extérieur contrôlé d'agrès de pêche sur notre territoire.

- Permis pour les pêcheurs de métier seulement
- Seulement les agrès de pêche et non les bateaux
- Sur le même terrain que sa résidence
- Pas permis sur un lot vacant
- Seulement en cour latérale ou arrière
- Respecter une marge latérale ou arrière de 2 mètres
- Ne doit pas être délabré, dangereux ou inesthétique
- Limiter à l'équipement nécessaire à sa pêche (exemple : 300 casiers de homards pour un pêcheur de homards)
- Entourer les équipements d'une clôture opaque
- Définir une hauteur limite